Hydro Québec TransÉnergie

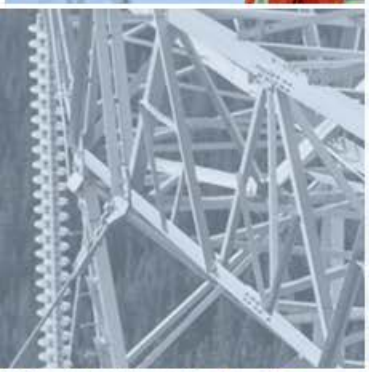

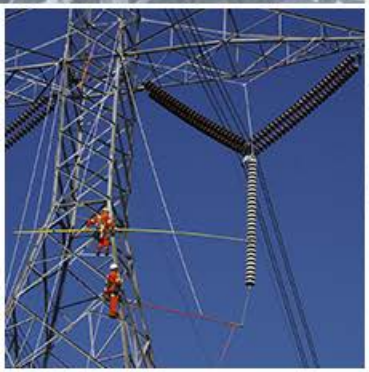

Présentation Panel 3A

R-3981-2016 – Demande tarifaire 2017

HQT-15, Document 2.2.2

Historique et évolution de la portée des normes CIP (protection des infrastructures critiques)

28 juillet 2015
Dépôt demande tarifaire 2016

2 octobre 2015
Entrée en vigueur de la norme CIP-014-2

7 décembre 2015
La NERC finalise les documents d'application

21 janvier 2016
La FERC approuve la version 6 des normes CIP

23 et 24 février 2016
HQT tient une rencontre de validation avec le NPCC

25 février 2016
La FERC reporte l'entrée en vigueur de la version 5 (arrimage v5-v6)

1er avril 2016
Entrée en vigueur initialement prévue de la version 5

1er juillet 2016
Début de l'entrée en vigueur de la version 6

Version 3

26 installations

704 actifs électroniques

Version 5

75 installations

9 786 actifs électroniques

Version 6

161 installations

13 232 actifs électroniques

Survol des nouvelles obligations

- Récurrence des contrôles / Délais d'exécution plus courts :
  - CIP-007-6 : Évaluer les correctifs de sécurité pour application aux 35 jours
  - CIP-007-6 : Déployer les correctifs ou une mesure de mitigation dans les 35 jours
- Accroissement de la portée / Accroissement des contrôles :
  - CIP-005-5 : Obligation d'utiliser des systèmes intermédiaires pour les accès distants interactifs aux systèmes assujettis.
  - CIP-007-6 : Changement des mots de passe par défaut
  - CIP-010-2 : Gestion des configurations de référence pour tous les actifs assujettis (établissement, mise à jour et supervision)
- Les jalons à venir de la version 6 :
  - 1er avril 2017 : inventaires des systèmes à impact faible, utilisation des médias amovibles et des actifs électroniques transitoires, politique de cybersécurité, programme de sensibilisation et gestion des incidents dans les installations contenant exclusivement des systèmes à impact faible
  - 1er septembre 2018 : gestion des accès physiques et électroniques des postes contenant exclusivement des systèmes à impact faible

Survol des nouvelles obligations

- Récurrence des contrôles / Délais d'exécution plus courts :
  - CIP-007-6 : Évaluer les correctifs de sécurité pour application aux 35 jours
  - CIP-007-6 : Déployer les correctifs ou une mesure de mitigation dans les 35 jours

30 jours en version 3

Pas de délais prescrits en version 3

- Accroissement de la portée / Accroissement des contrôles :
  - CIP-005-5 : Obligation d'utiliser des systèmes intermédiaires pour les accès distants interactifs aux systèmes assujettis.
  - CIP-007-6 : Changement des mots de passe par défaut
  - CIP-010-2 : Gestion des configurations de référence pour tous les actifs assujettis (établissement, mise à jour et supervision)

Non requis en version 3

Non requis en version 3

Selon le processus établi par l'entité en version 3

- Les jalons à venir de la version 6 :
  - 1er avril 2017 : inventaires des systèmes à impact faible, utilisation des médias amovibles et des actifs électroniques transitoires, politique de cybersécurité, programme de sensibilisation et gestion des incidents dans les installations contenant exclusivement des systèmes à impact faible
  - 1er septembre 2018 : gestion des accès physiques et électroniques des postes contenant exclusivement des systèmes à impact faible

Inexistant en versions 3 et 5

Évolution des coûts (M$)

	Autorisé 2016	Base 2016	Témoin 2017
Total	10,0	24,6	18,5
Récurrent	2,5	8,3	12,4
Spécifique	7,5	16,3	6,1
	Juillet 2015 Dépôt de la demande tarifaire du Transporteur	Juillet 2016 Entrée en vigueur Norme V6	1er avril 2017 Actifs impact faible, médias amovibles et actifs transitoires
	Coûts Normes V3 et V5	Coûts Normes V3, V5 et V6	Coûts Norme V6
	Évaluation de la portée des normes en fonction des informations disponibles	Accroissement de la portée, récurrence des contrôles, délais d'exécution plus courts	Coûts récurrents associés aux activités de maintien (12 mois en 2017)

Coûts 2017 (M$)

	Témoin 2017
Récurrent	12,4
Spécifique	6,1
Impact à la marge V6	2,6
Actifs à impact faible	2,3
Médias amovibles	0,3
Activités de maintien non récurrentes	3,5
Total	18,5

Coûts récurrents

- Mise en place d'une équipe qui :
  - Surveille le maintien de la conformité en continu, incluant la collecte des pièces justificatives
  - Gère et coordonne la mise en application des nouvelles exigences
  - Gère certains aspects des privilèges d'accès physiques dans l'attente de la mise en place d'une solution automatisée
- Surveillance physique :
  - Ajout d'alarmes et de signaux de caméras aux centraux d'alarmes de la sécurité corporative pour les postes contenant des systèmes à impact moyen
  - Supervision 24/7 de ces alarmes
- Mise en place d'équipes assurant :
  - La gestion des flux de données et l'exploitation des coupe-feux
  - La gestion des correctifs de sécurité
  - La gestion des configurations de référence et l'analyse de vulnérabilité